

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2009

Présents : Mmes PALLOT Annie. BOLAND Sylvie. DESBROSSES Anne-Marie. MOREAU Karine. COGNARD Véronique. MM. CHIERICI Daniel. LADROUE Philippe. MARLOT Emmanuel. PALLOT Jean Paul. SCHUSTER Walter. TOUILLON Jean-Christophe. LORTON Nicolas.

Absent excusé : M. DEMORTIERE André

Arrivée de Mme NAULIN Aline à 20h10

Départ de Mme DESBROSSES Anne-Marie à 20H35 qui a donné procuration à Mme COGNARD Véronique

La séance est ouverte à 20H00 par Madame le Maire.

Monsieur LORTON Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 07 septembre 2009. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2010

Madame le Maire informe le Conseil que lors de la réunion cantonale du 28 septembre 2009 relative au programme d'intervention pour l'investissement communal 2010, elle a présenté le projet de création de deux logements au dessus de la poste. Le cabinet DAVY-PLURIEL a remis un devis estimatif arrêté à 112 000 € HT hors frais annexes pour la réalisation des travaux nécessaires.

La commune de PALINGES pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 25.28 % du montant des travaux plafonnés à 112 000 € HT sachant que l'enveloppe totale pour le canton est de 96 840 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet et charge Madame le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général.

II – AMENAGEMENT SECURITE RD 128

Madame le Maire présente au Conseil le devis de la Société Saône-et-Loire Signalisation, pour la fourniture des panneaux signalétiques relatifs à l'aménagement sécurité de la RD 128, arrêté à la somme de 3 357.55 € HT. Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à passer commande à Saône-et-Loire Signalisation sachant que l'estimatif de la DDE était de 9 070 € HT.

Sont également présentés les devis pour les travaux de voirie avec création de trois ralentisseurs. Les entreprises Pascal GUINOT, COLAS et AXIMA ont remis des offres respectivement arrêtées à 7250 € HT, 6 855 € HT et 6220 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre AXIMA, la mieux disante, et autorise Madame le Maire à passer la commande qui y correspond.

III – ACHAT D'UN ASPIRO-BROYEUR :

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acquérir un aspirateur-broyeur pour le ramassage des feuilles au cimetière.

Ont été consultées les entreprises COMTE, MICHAUD MOTOCULTURE, FOURNERET et EURL MICHAUD qui ont remis des devis arrêtés respectivement à 259 € HT, 249 € HT et 288.46 € HT, l'EURL MICHAUD n'ayant pas répondu.

Le Conseil à l'unanimité décide de retenir l'offre de MICHAUD MOTOCULTURE d'un montant de 249 € HT, la mieux disante et autorise Madame le Maire à passer commande.

IV – ACHAT MATERIEL POUR BATIMENT CYCLO-TENNIS

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser des travaux d'isolation des sanitaires du bâtiment Cyclo-Tennis. Les établissements GEDIMAT NOLY ont remis un devis pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réalisation d'un plafond suspendu avec isolation.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à commander les fournitures nécessaires pour un montant de 346.41 € HT.

V – ACHAT CONVECTEUR LOCAL DE LA PECHE

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'acheter deux convecteurs électriques afin de terminer l'aménagement du local de la pêche.

Les établissements GEDIMAT-NOLY et COAXEL ont été consultés et ont remis des devis arrêtés respectivement à 95.26 € HT et 155.28€ HT.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande aux Etablissements GEDIMAT NOLY pour la somme de 95.26 € HT.

VI – REMPLACEMENT MENUISERIES LOGEMENT MUSEE

Madame le Maire propose au conseil d'engager les travaux de remplacement des menuiseries vétustes du logement vacant au dessus du musée.

Pour la réalisation de ces travaux, les entreprises CAROUGE-PUCET, LABAUNE et LUTMANN ont remis des offres arrêtées respectivement à 2 454 € HT, 3 095 € HT et 2 458 € HT.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à passer commande à l'entreprise CAROUGE-PUCET pour un montant de 2 454 € HT.

VII – DM AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil que les subventions d'équipement perçues peuvent être amorties sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public suite à un courrier de Madame le Percepteur.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- de fixer à 15 ans la durée d'amortissement pour la subvention de la commune au service assainissement pour les travaux du Marot d'un montant de 80 000 €
- de fixer à 10 ans la durée d'amortissement pour la subvention pour le remplacement de matériel vétuste d'éclairage public d'un montant de 5 814.20 €
- de modifier les crédits du budget de la commune comme suit :
 - section fonctionnement Compte 6811 + 5 915 €
 - Compte 022 - 5 915 €
 - section investissement Compte 2804 + 5 915 €

Le Conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

VIII – TARIFS COLUMBARIUM

Les travaux de réalisation du nouveau columbarium étant terminés, Madame le Maire propose de fixer les tarifs des emplacements, à compter du 1^{er} novembre 2009, comme suit :

Columbarium mural :

case cinquantenaire : 1 181 €
case trentenaire : 644 €

Columbarium horizontal :

case cinquantenaire : 801 €
case trentenaire : 481 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

IV – AVENANT CONVENTION LOGEMENT COMMUNAL 2 RUE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de rédiger un avenant à la convention d'occupation du logement communal 2 rue de l'Eglise afin de modifier son contenu, les frais de chauffage étant désormais directement réglés par la locataire suite à l'installation d'une chaudière gaz.

Madame le Maire propose de fixer le montant de la redevance (redevance ne comprenant plus que le loyer) à 314.28 € mensuel à compter du 01/10/2009.

La locataire devra néanmoins continuer à verser la somme de 25.06 € par mois correspondant au coût du chauffage de l'année 2008, jusqu'à la date du 30 juin 2010.

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à rédiger l'avenant correspondant.

X – VENTE ATELIER RELAIS : RESILIATION BAIL & ASSURANCE – DEGREVEMENT T.F.

Madame le Maire informe le Conseil que l'acte de vente de l'atelier relais du Champ Brézat occupé par l'ERMC a été signé le 28 septembre 2009.

Monsieur CHANDON, gérant de la société ERMIC, demande la résiliation du bail et un dégrèvement de la taxe foncière pour les trois derniers mois de l'année, correspondant à 177.24 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité la résiliation du bail, le dégrèvement de la taxe foncière de 177.24 € et charge Madame le Maire de résilier le contrat d'assurance de l'atelier.

XI – RENOVATION BUREAU DU MAIRE

Madame le Maire présente au Conseil l'offre de l'entreprise BOUTON, seule entreprise ayant répondu sur trois consultées, pour la rénovation du bureau du maire avec un devis arrêté à 3 973.52 € HT.

Le Conseil autorise Madame le Maire à passer commande à l'entreprise BOUTON.

XII – ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil de l'obligation pour toutes les communes, d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et les espaces publics, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ce document doit être réalisé dans les conditions fixées par le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Afin d'aider la commune à réaliser ce travail, Madame le Maire propose de se faire assister par le service de la DDE suivant :

DDE 71/AOA/Réseau Territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.
- autorise Madame le maire à signer tous les documents utiles à l'élaboration du document et aux consultations imposées par les textes.

XIII – PRIME ACTIVITE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil qu'une prime d'activité est versée à tout le personnel communal titulaire et stagiaire en 2 échéances, en juin et novembre. Elle est

intégrée dans le salaire depuis mars 1986. Elle est calculée en fonction du temps de travail de chacun des agents exprimé en 35^{ème} sans tenir compte de la position administrative.

Elle est révisée chaque année à partir de l'indice INSEE des prix à la consommation communiqué par l'Etat en août.

L'indice des prix à la consommation d'août 2008 était de 119.88, il est en août 2009 de 119.66 soit une baisse de 0.20 %.

Il est proposé compte tenu du fait de la baisse de l'indice INSEE des prix à la consommation de maintenir le montant de l'enveloppe soit celle de 2008 à 16 972.65 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

XIV – SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS CIRY-LE-NOBLE

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Madame SAUNIER, Maire de CIRY-LE-NOBLE, par lequel elle demande la participation de la Commune de PALINGES pour le centre de loisirs, six enfants de notre commune ayant fréquenté celui-ci.

Le Conseil à l'unanimité accepte de verser une subvention de 2 € par enfant par demi-journée soit 192 €.

XV - CRÉNEAU PISCINE ECOLE LES PASTELS

Madame le Maire informe le Conseil que le Président du Centre Nautique de la Communauté de Communes de PARAY-LE-MONIAL a donné une réponse favorable à Monsieur PAPILLON, directeur de l'école LES PASTELS pour la fréquentation de la piscine pour 44 élèves pour 10 séances à partir du 07 janvier 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de prendre en charge les entrées au centre nautique ainsi que les frais de transport.

XVI – ÉTUDE PRÉALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ARROUX-BOURBINCE

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Arroux Bourbince dont un exemplaire était joint à la convocation à la présente réunion.

Madame le Maire précise que le périmètre du SAGE regroupera 140 communes de Saône-et-Loire, 54 de Côte d'Or et 5 de la Nièvre. Le SAGE doit assurer à la fois la protection des écosystèmes aquatiques, la prévention de toute pollution et le développement de la ressource eau, patrimoine commun de la nation.

N'ayant aucune remarque à formuler concernant la proposition de périmètre et la proposition de Commission Locale de l'Eau du dossier préliminaire, le Conseil donne un avis favorable pour le projet de périmètre.

XVII – CONVENTION VNF

Madame le Maire informe le Conseil que la convention d'occupation du domaine public fluvial pour une canalisation d'eau potable de la commune de PALINGES arrive à échéance et propose de renouveler celle-ci.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le maire à renouveler la convention 63100500070 entre VNF et la Commune de PALINGES

XVIII – FORMATION PERMIS EC PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'avoir un agent communal titulaire du permis EC pour la conduite de véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3T500 attelé à une remorque dont le PTAC excède 750 kg.

Madame le Maire propose d'inscrire Cédric LAPIERRE seul intéressé pour cet examen à l'auto-école PATRICK qui a remis un devis arrêté à 1 446.49 € HT.

Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge le coût de la formation et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

XIX – QUESTIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire propose au Conseil de poser des écrans au point de regroupement de la salle ESPACE comme cela a été réalisé au lotissement du Val Fleuri et présente une offre des établissements GEDIMAT NOLY pour un montant de 461.98 € HT. Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à passer commande.

2 – Madame le Maire informe le Conseil que suite au remplacement de la photocopieuse et du standard téléphonique, il serait préférable d'acquérir un onduleur pour la continuité de service en cas de coupure d'électricité. La société ITD system a remis un devis arrêté à 333.61 € pour la fourniture d'un onduleur 1 000 VA.

Le Conseil approuve à l'unanimité et charge Madame le Maire à passer commande.

3- Madame le Maire informe le Conseil que le recensement de l'agriculture se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011.

4 – Madame le Maire informe le Conseil qu'une Assemblée extraordinaire du Conseil Général sur le thème de la réforme des Collectivités Territoriales, réforme de la Fiscalité aura lieu à 9h30 au Conseil Général le 06 novembre 2009 à Mâcon et qu'à cette occasion, les élus intéressés sont invités et pourront se rendre dans l'hémicycle.

5 – Madame le Maire informe le Conseil que des livrets du Citoyen ont été achetés. Celui-ci sera remis aux jeunes de 18 ans lors de la remise de leur carte afin de les sensibiliser sur leur droits et devoirs ainsi que sur les principes fondamentaux de la République.

6 – Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'habitants du Champ Brézat concernant un incident sur la route entre un bus scolaire et un camion qui aurait pu avoir des

conséquences plus graves ainsi que le non respect des limitations de vitesse par certains automobilistes.

Madame le Maire a transmis une copie de ce courrier aux services de la DRI et de la gendarmerie afin que des mesures adéquates puissent être prises.

7 – Madame le Maire rappelle au Conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h45 en présence du Comité des Anciens Combattants.

8 – Monsieur Jean Paul PALLOT expose au Conseil le déroulement des journées des 04 et 05 décembre 2009 pour le Téléthon avec la participation du CMJ et de nombreuses associations pour diverses animations. La prochaine réunion pour l'organisation aura lieu le 29 octobre 2009 à 19h30 à la salle du Mille Club.

9 – Monsieur Philippe LADROUE informe le Conseil des activités prévues par le CMJ à l'occasion du Téléthon et rappelle qu'aura lieu le 28 octobre 2009 à 8h30 le nettoyage d'automne en collaboration avec les associations et les exploitants agricoles.

10 – Monsieur Emmanuel MARLOT demande la possibilité de continuer la numérotation des propriétés après le passage à niveau, rue du Moulin. Madame le Maire étudie le projet.

11 – Monsieur Emmanuel MARLOT signale que le chantier de Monsieur BORDELAIS Jean-Paul n'est pas matérialisé ni signalé conformément à l'arrêté de Madame le Maire. Madame le Maire s'engage à contacter Monsieur BORDELAIS afin que l'arrêté soit respecté dans l'intérêt de la sécurité des usagers.

12 – Monsieur Emmanuel MARLOT demande à Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires pour que les dépôts de déchets sur le domaine public, constatés ces derniers jours, cessent. Madame le Maire indique que la déchetterie est ouverte certains jours de la semaine pour le dépôt de ce type de déchets et qu'un rappel sur l'interdiction de dépôts sauvages et le brûlage des déchets fera partie d'une rubrique dans le prochain bulletin municipal.

13 – Madame Karine MOREAU signale à Madame le Maire qu'il n'y avait plus de chauffage à la salle annexe la semaine dernière. Madame le Maire n'ayant pas été informée répond que le problème sera résolu.

14 – Madame Aline NAULIN informe le Conseil des difficultés rencontrées par l'hôpital et la clinique de PARAY-LE-MONIAL. Les élus sont inquiets quant au devenir du Pôle hospitalier de PARAY-LE-MONIAL.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30.

*